|  |  |
| --- | --- |
| Description : logo2 | **7eme PUCES DES COUTURIERES****Et LOISIRS CREATIFS à LANS 71380** |
| **Dimanche 16 MARS 2025****DE 9H à 18H****SALLE POLYVALENTE DE LANS**Entrée gratuite pour les visiteurs |  | Couture et Coupe - Familles en mouvement |

**DESCRIPTION**

Le Club des Lanniaux de Lans (71380) organise sa septième Puces des Couturières et des Loisirs Créatifs.

La salle sera ouverte aux exposants à partir de 7 heures pour le montage de leur stand qui devra impérativement être terminé pour l’ouverture aux visiteurs (9h à 18h).

Le rangement du stand ne pourra s’effectuer qu’après 18 h.

**CONTACT POUR S’INSCRIRE**

Le Club des Lanniaux se charge de l’organisation annexe, à savoir : la publicité, la mise en place des tables ainsi que la tenue d’une buvette et d’un stand d’alimentation où visiteurs et exposants pourront, moyennant finances, se restaurer.

Pour les exposants, la participation sera calculée en fonction du nombre de tables demandées (5€ la table de 1m20 x 0m80).

Les inscriptions seront prises en compte à réception :

• du dossier d’inscription

• de 2 chèques à l’ordre du CLUB DES LANNIAUX :

  → un pour le règlement de votre emplacement (5€ la table de 1m20 x0m80)

→ un chèque de caution de 20 € (non encaissé) qui vous sera restitué à la fin de la manifestation (18h).

Merci de préciser si vous avez besoin de prise électrique (220 v surcout 2€).

|  |
| --- |
| **La date limite d’inscription est le 1er mars 2025** |

Aucun désistement ne sera accepté au-delà du 2 mars 2025 ; le montant de la réservation des tables restera acquis au Club..

Pour réserver et pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

**Sylvie MERLE – –** **smerle@wanadoo.fr** **06 70 94 53 25**

|  |  |
| --- | --- |
| Description : logo2 | **CLUB DES LANNIAUX****Association loi 1901****N° SIRET 450 486 121 00012 – Code APE 926 C** |

Mesdames, Messieurs,

Nous organisons nos 7èmes « Puces des couturières & loisirs créatifs » qui auront lieu le **Dimanche 16 Mars 2025** dans la salle polyvalente de LANS (71380).

Vous trouverez ci-joint un dossier d’inscription ainsi qu’un règlement intérieur qui sera à renvoyer daté et signé, **avant le 2 Mars 2025.**

Il vous sera demandé 2 chèques :

 → un pour le règlement de votre emplacement (5€ la table de 1m20 x0m80)

→ un chèque de caution de 20 € qui vous sera restitué à la fin de la manifestation (18h).

|  |
| --- |
| Votre inscription ne sera prise en compte qu’à réception du dossier complet. |

Nous vous accueillerons dès 7h à la salle polyvalente puisque les Puces seront ouvertes au public de 9h à 18h.

La salle polyvalente est composée de 2 salles : l’une avec 64 emplacements, l’autre avec 30 emplacements.

Vous aurez également de quoi vous restaurer sur place, sachant qu’un plat chaud vous sera proposé sur commande avant le 2 mars 2025.( un plat chaud lasagne saumon et un dessert au prix de 10€)

Un parking situé Chemin du Longeron, jouxtant la salle, est réservé aux exposants.

Cordialement,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Votre contact : la secrétaireBernadette PACCAUD |  | La Présidente et les membres du bureauSylvie MERLE |

|  |  |
| --- | --- |
| Description : logo2 | **CLUB DES LANNIAUX****Association loi 1901****N° SIRET 450 486 121 00012 – Code APE 926 C** |

|  |  |
| --- | --- |
| **PUCES DES COUTURIERES & LOISIRS CREATIFS****Salle Polyvalente de LANS - de 9H à 18H** | **Dimanche 16 MARS 2025***Entrée gratuite pour les visiteurs* |

**ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

Nom ………………………………………………………………. Prénom ………………………………………………………………………………

Adresse ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Code postal …………………………………………… Ville …………………………………………………………………………………………………

Adresse mail ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Tél. ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

Titulaire de la pièce d’identité N° …………………………………………………………………………………………………………………….…

Délivrée le ………………………………………………… Par …………………………………………………………………………………………………

N° d’immatriculation de mon véhicule ………………………………………………………………………………………………………………..

-0-0-0-0-0-

N° de Registre du Commerce/ des Métiers ………………………………………………………………………………………………………….

*Je soussigné(e):* Nom……………………………………………………………… Prénom ……………………………………………………………

Représentant de la Société/Association (raison sociale) ………………………………………………………………………………………

|  |
| --- |
|  |
| Portant à l’intérieur du stand | OUI | NON | ATTENTION : aucun matériel électrique ne vous sera fourni.Votre matériel doit être conforme aux normes en vigueur.Apportez vos propres rallonges électriques. |
| Besoin de prise électrique 220 v sup.2 €) | OUI | NON |
| Aurez-vous besoin d’une facture ? (emplacement – restauration) | OUI | NON |

Les inscriptions se feront dans l’ordre d’arrivée des dossiers COMPLETS (règlement signé accompagné des 2 chèques caution et réservation du nombre de tables).

|  |
| --- |
| 1/ Je souhaite réserver pour les « Puces » du 16 mars 2025 : ………. Tables de 1m20 x 0m80 à 5€ la table, soit …………. €2/ Chèque de caution de 20 € qui vous sera restitué à la fin de la manifestation à 18h.3/ Je souhaite réserver ……. Repas chaud 10 €A retourner à l’adresse suivante :Mme Bourdaillet Michèle 4 rue de la Saugerie cedex 1623 St Loup de Varennes |

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à…………………………Le ……………………………. | Mention manuscrite ‘lu et approuvé’Signature |
| **La dernière semaine, aucun remboursement ne sera effectué.** |
| Description : logo2 | **CLUB DES LANNIAUX****Association loi 1901****N° SIRET 450 486 121 00012 – Code APE 926 C** |

**PUCES DES COUTURIERES & LOISIRS CREATIFS**

**REGLEMENT**

**Article 1 :**L’Association CLUB DES LANNIAUX organise des Puces des couturières et Loisirs créatifs le Dimanche 17 Mars 2024, de 9h à 18h, UNIQUEMENT à l’intérieur de la salle polyvalente de LANS.

**Article 2 :**Cette manifestation a pour but de proposer à la vente **des articles d’occasion,** en rapport avec la pratique des loisirs créatifs. L’Association CLUB DES LANNIAUX se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.

**Article 3 :** Les inscriptions seront prises en compte à réception ;

* Du dossier d’inscription (attestation sur l’honneur/réservation de tables – règlement ‘lu et approuvé’ et signé’)
* De 2 chèques à l’ordre du CLUB DES LANNIAUX :
	+ Un pour le règlement de votre emplacement (5€ la table de 1m20 x 0m80).Des portants d’exposition sont autorisés sur l’emplacement uniquement derrière au droit des tables réservées.
	+ Un chèque de caution de 20 € qui vous sera restitué à la fin de la manifestation (18h).

**La date limite d’inscription est le 1er mars 2025**

Seuls les organisateurs sont habilités à modifier la disposition des emplacements ; de même, seuls les branchements autorisés par l’Association organisatrice sont possibles.

Après installation des stands, les véhicules des exposants devront être stationnés sur le parking qui leur est réservé (Chemin du Longeron).

**Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs sont habilités à le faire.**

**Les accès aux issues de secours et de sortie devront être respectés.**

**Article 4 :** L’exposant s’engage à présenter une pièce d’identité et à signer une attestation sur l’honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile.

**Article 5** : Les personnes mineures, non accompagnées, n’ont pas le droit de vendre.

**Article 6 :**L’installation se fera le Dimanche 16 mars 2025 de 7h à 9h sur l’emplacement affecté par l’Association CLUB DES LANNIAUX. Passé 8h30, les places non occupées seront réattribuées et la somme versée pour la réservation ne sera pas remboursée.

Dès leur arrivée, les exposants s’installeront sur les emplacements attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Des inscriptions de dernière minute pourront être acceptées dans la limite des places disponibles. L’exposant doit être en possession d’une attestation d’assurance responsabilité civile.

L’ensemble des bénéfices de la vente au cours de l’exposition restera au profit de l’exposant.

**Article 7 :** La clôture des Puces se fera à 18h. Les exposants disposeront d’une heure pour vider leur emplacement, soit de 18 à 19h.

Chaque exposant s’engage à ne pas vider son stand **avant l’heure prévue** et prendra soin de laisser son emplacement propre lors de son départ. Des bennes de tri des déchets sont disponibles à l’arrière de la salle. Le chèque de caution sera restitué au moment du départ.

**Article 8 :**Le matériel exposé et vendu demeure sous la responsabilité des vendeurs. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l’Association CLUB DES LANNIAUX qui ne pourra en aucun cas être tenue responsable. L’équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel et de véhicule.

**Article 9 :**L’Association CLUB DES LANNIAUX s’engage à assurer la publicité autour de cette manifestation.

**Article 10 :** Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.

**Article 11 :** La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à l’association organisatrice.

**Article 12 :** L’entrée des Puces est gratuite pour les visiteurs.

Nous vous solliciterons un lot à votre convenance pour notre traditionnelle tombola.

L’Association CLUB DES LANNIAUX

*Les exposants, en signant leur demande, et conformément aux dispositions contenues dans le présent règlement, acceptent les prescriptions de celui-ci et toutes les dispositions qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l’intérêt général par l’organisateur qui se réserve le droit de le signifier même verbalement.*

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Coupon à retourner

Je soussigné(e) …………………………………………………………………………………………………………………………………..

 Certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

 Je m’engage à respecter le présent règlement.

J’assure en avoir reçu un exemplaire à conserver par mes soins.

 Nature des produits exposés ; -----------------------------------------

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à…………………………………….. Le ……………………………………………. | Mention manuscrite ‘lu et approuvé »Signature |